

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme Florence RIGAUD, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, Mmes BRIZOUX Jacqueline, GUILLOTTEL Valérie, M MAHAUD Didier, RIAUD Jean-Paul, PAVOINE Jérôme, Mme LITWINSKI Maëlle, M ALLAIN Thomas, Mmes GERBET Morgane et GABILLARD Noëlla.

Absent : M LUBOWIECKI Olivier.

Secrétaire de Séance : Mme GUILLOTTEL Valérie.

Objet – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2020.

Délibération 2021/001

Objet – **AUTORISATION DU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de la commune dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Dans ces circonstances, il demande au Conseil Municipal de lui délivrer cette autorisation pour les dépenses suivantes :

| Articles / Op° - Chap | Intitulé | Montant |
|-----------------------|-------------------------|--------------|
| D 202 / 201507 | Plan Local d'Urbanisme | 3 000 euros |
| D 2313 / 201601 | Maison des associations | 10 000 euros |
| D 2184 / 201902 | Acquisition de matériel | 500 euros |
| D 2131 / 201903 | Bâtiments communaux | 1 000 euros |
| D 2184 / 202002 | Banc de touche | 875 euros |
| D 2315 / 202007 | Clôture parcelle ZC140 | 2 500 euros |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Le plan local d'urbanisme, devenu exécutoire, sera tenu à la disposition du public en mairie, à la préfecture et à la direction départementale des territoires et de la mer aux jours et heures d'ouverture au public.

Délibération 2021/002

Objet – VENTE MINIBUS.

Monsieur le Maire rappelle que conseil Municipal a décidé, lors de sa réunion du 7 mai 2020, d'externaliser la prestation de ramassage scolaire communal à partir de la rentrée de 2020. De ce fait, le minibus que possède la commune n'est plus utilisé. Monsieur le Maire propose donc au conseil de mettre en vente le minibus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en vente le minibus communal au prix de 27 000 euros.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2021/003

Objet – SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION PETANQUE MERNELLOISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une erreur matérielle, l'association de pétanque mernelloise n'a pas reçue de subvention pour l'année 2020. Il propose donc d'attribuer en rattrapage la subvention suivante :

| | |
|----------------------|-----------|
| Pétanque mernelloise | 100 euros |
|----------------------|-----------|

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la subvention définie ci-dessus au titre de l'année 2020.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Séance levée à 21h45